

Monsieur
Pierre Roelli
Association neuchâteloise
des ingénieurs civils (ANIC)
Case postale 1605
2001 Neuchâtel

Neuchâtel, le 21 décembre 2004

Monsieur,

Nous vous remercions de votre message du lundi 6 décembre 2004 donnant suite à la réunion annuelle des représentants des professions libérales du 2 décembre dernier.

A ce propos, nous entendons préciser ce qui suit:

- A ce jour, la CNCI n'a donné aucun avis officiel et définitif concernant les projets que vous mentionnez, soit la réalisation du tunnel A5 de Serrières et la liaison ferroviaire rapide Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.
- Nous avons pris connaissance de ces projets, d'une part par la presse concernant le tunnel A5 de Serrières et, d'autre part, par l'intermédiaire des documents liés au RUN issus du Département de la Gestion du Territoire dans le cadre de différentes rencontres et séances organisées par le Conseil d'Etat.

La CNCI estime que ces projets méritent un débat. A ce stade, nous constatons simplement que sur le plan politique, les milieux écologiques qui soutiennent pratiquement sans conditions le projet de liaison ferroviaire Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds n'ont pas une grande audience dans les milieux économiques. Nous ne prétendons pas que ce moyen de transport n'est pas efficace comparé à la route. Nous sommes cependant d'avis qu'une telle efficacité reste à prouver et qu'une véritable évaluation comparative entre la route et le rail est indispensable pour un projet d'une telle ampleur. Une approche de ce type permettrait de placer le débat au niveau qu'il mérite.

- Les aspects financiers que vous évoquez nous sont connus. Il est vrai que, compte-tenu des subventions fédérales escomptées, ces projets sont particulièrement « avantageux » pour le canton de Neuchâtel. Il n'en reste pas moins que la part cantonale doit être financée. Nous sommes d'avis que les corporations publiques neuchâtelaises ne peuvent ni s'endetter davantage, ni augmenter leurs dépenses. Elles doivent donc fixer des priorités. Il va cependant de soi que pour l'économie, l'existence

